



Comité de pilotage du site Natura 2000 FR5300050 « Étangs du canal d'Ille-et-Rance » Compte-rendu de la réunion du 24 octobre 2019 à Guipel

Ordre du jour

- Actualités du site Natura 2000
- Révision du périmètre du site Natura 2000
 - Point d'avancement de la démarche
 - Points sur les outils contractuels (MAEC, chartes et contrats Natura 2000)

Étaient présents :

Collectivités territoriales et groupements concernés

Marc HERVE, conseiller départemental délégué à l'eau et aux Espaces Naturels Sensibles, président du comité de pilotage

Armelle ANDRIEU, Département d'Ille-et-Vilaine, Chargée de mission N2000

Guillaume DUTHION, Département d'Ille-et-Vilaine, chargé d'études Espaces Naturels Sensibles

Jérôme LE BARS, Département d'Ille-et-Vilaine, Chef de service développement local

Vincent COHAN, Département d'Ille-et-Vilaine, Chef d'équipe ENS

Colline BAILLEUX, Département d'Ille-et-Vilaine, apprentie

Rémy BOURGES, Maire de Dingé

Didier CADOU, 4ème adjoint à la mairie de Hédé-Bazouges

Alain FOGLE, Maire de Feins

Jean HAREL, Maire de Lanrigan

Samuel FAUCHON, Région Bretagne, Direction des voies navigables

Jean-Baptiste WACHEUX, Région Bretagne, Direction des voies navigables, apprenti

Aurélien FRITOT, Syndicat mixte du bassin du Linon

Camille JAMET, communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

Joseph VILLIERMET, communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, apprenti

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, établissements publics, associations de protection de la nature, scientifiques

Florian GUERINEAU, Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Didier CADOU, Association GRETIA

Tony MOUGENOT, Association Bretagne Vivante

Isabelle BIELLE, Comité départemental de randonnée pédestre

Pierre BROSSIER, Centre national de la propriété forestière

Franck DROUYER, Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine

Pierre LETORT, Association départementale de chasse fluviale d'Ille-et-Vilaine

Représentants de l'État

Pierre-Jean BERTHELOT, DREAL Bretagne, Service du patrimoine naturel

Invités

Yann CORAY, Bureau d'études CERESA

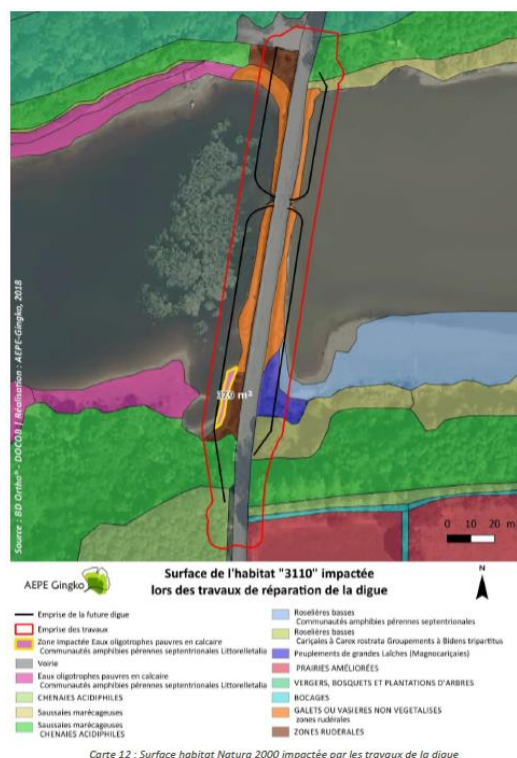
Tour de table

1) Actualités du site Natura 2000

■ Le projet de travaux sur la digue de Feins a fait l'objet d'une autorisation suite à évaluation des incidences Natura 2000. La RD91 située entre Feins et Marcillé-Raoul traverse la partie est de l'étang du Boulet au droit d'une digue. Cette digue présentait des risques pour la sécurité des piétons et des automobilistes. La direction des grands travaux d'infrastructures du Département d'Ille-et-Vilaine a réalisé des travaux à l'automne 2018. Les travaux se sont terminés en janvier 2019. Le projet impactant 38 m² d'habitats d'intérêt communautaire, un dossier d'évaluation des incidences a été réalisé avec des préconisations de compensation de l'habitat d'intérêt communautaire impacté.

Ces mesures compensatoires consistaient à déplacer les pieds de Littorelle (espèce protégée au niveau national, en plus de la protection européenne de son habitat – 3110) situés en pied de digue et à la recréation d'un habitat favorable de vases exondées en dehors de l'emprise de la nouvelle digue.

Le transfert de la station s'est déroulé le 20 septembre 2018 et a été réalisé par trois agents du Service Patrimoine Naturel du Département, avec le concours d'un conducteur d'engin de l'entreprise PIGEON Terrassement.



Un suivi de la recolonisation de la végétation a été réalisé en octobre 2019, soit un an après la transplantation.

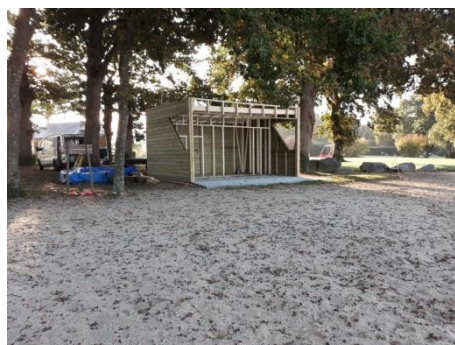


Sept. 2018 : Chantier de transfert des pieds de Littorelles et du Limon – Oct. 2019 : recolonisation par la végétation.

■ Divers projets d'évaluation des incidences Natura 2000 sur le site :

- *Création d'un poste de secours en haut de plage du domaine du Boulet (création d'une dalle de 5x4m)*

L'évaluation des incidences a été réalisée par la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné. En l'absence d'impact sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site, la création du poste de secours a été autorisée et les travaux ont été effectués en octobre 2019.



- *Projet de téléski nautique sur l'étang du Boulet*

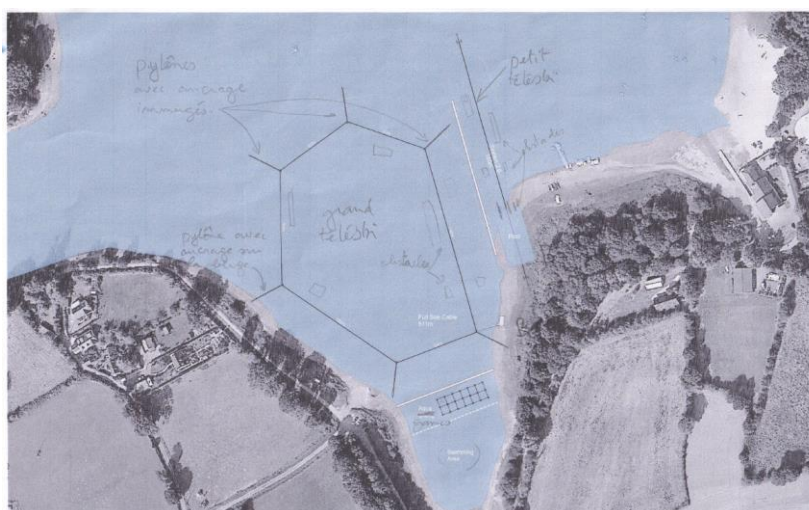
Un porteur de projet privé étudie les potentialités d'implantation d'activités sur l'étang du Boulet :

- l'aménagement d'un téléski nautique et de jeux sur l'eau en partie sud de l'étang (niveau de l'anse située entre le Bas Val et le centre nautique)
- la construction d'un restaurant.

Son projet a été présenté à des élus de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné le 09 octobre dernier. Les élus ont souhaité connaître l'avis du comité de pilotage sur ce projet. A noter qu'un avis formalisé de la Région Bretagne, en tant que propriétaire de l'étang devra être sollicité.

Les points suivants ont fait l'objet de discussion :

- Infrastructures d'accès véhicules et piétons à la zone d'implantation identifiée par le porteur de projet.
- Réseaux d'assainissement dans le cas de la restauration
- Modification du paysage préservé de l'étang et de ses abords
- Objectif premier de l'étang : alimentation en eau pour le canal d'Ille-et-Rance, difficilement compatible avec des usages nécessitant un niveau d'eau constant
- Attente des usagers du site : modes de loisirs de type découverte de la nature
- Implantation/fixation de la structure dans l'étang et sur les berges.



Localisation du projet de téléski nautique

Relevé de décisions : le comité de pilotage Natura 2000 du site des étangs du canal d'Ille-et-Rance s'est positionné défavorablement au projet de téléski nautique sur l'étang du Boulet au regard des potentiels impacts sur les habitats d'intérêt communautaire (en particulier sur les végétations de vases exondées) : piétinement, batillage, installation des infrastructures...

→ *Création d'accès pour la pêche et la mise à l'eau d'embarcations*

La création de zones d'accès pour la pêche et la mise à l'eau d'embarcations avait pour objectif de mettre en défens les habitats d'intérêt communautaires de vases exondées tout en permettant les usages de pêche de loisir, dans une logique de développement durable. Les travaux ont été réalisés sur l'étang de Hédé en automne 2018. Le démarrage des travaux sur l'étang de Bazouges est prévu en novembre 2019.



Zone d'accès pour la mise à l'eau d'embarcations – étang de Hédé

■ Apparition d'une espèce invasive : la Crassule de Helms sur les berges de l'étang du Boulet

La direction des voies navigables de la Région Bretagne a identifié en septembre 2018 un foyer de Crassule de Helms (surface de moins de 5 m²) sur les berges de l'étang du Boulet près de la queue d'étang de Pont-aumarquis.

La Crassule de Helms est une espèce exotique envahissante introduite en Angleterre en 1911 puis vendue à partir des années 1920 en tant que plante d'aquarium et de plans d'eau. En France, les premiers signalements en milieu naturel dateraient de la fin des années 1990 à Langon (Ille-et-Vilaine).

Cette petite plante grasse, à feuillage vert clair et à tiges parfois rougissantes, présente des racines qui se concentrent au niveau des nœuds des tiges. Les feuilles sont opposées, plus ou moins pointues. Sa morphologie est très variable, notamment en fonction du niveau d'eau : plus la plante pousse en eau profonde, plus les distances entre les nœuds s'allongent. Les tiges de la Crassule de Helms peuvent mesurer de quelques centimètres à environ 1,3 m de longueur.

Une fois installée, cette plante stolonifère peut montrer une croissance rapide. Son enracinement reste cependant superficiel. C'est une plante pionnière à fort pouvoir colonisateur, en particulier dans les eaux douces peu profondes, et là où il y a de fortes variations saisonnières de niveau d'eau. Les vases temporairement nues des bordures d'étang sont particulièrement favorables à son installation. La plante se dissémine très facilement : un fragment de tige inférieur à 5 mm de longueur peut donner de nouveaux individus.

La crassule de Helms présente donc une nette concurrence pour les espèces végétales locales de bords d'étang (végétations amphibies annuelles et pelouses à Littorelles).



Crassule de Helms (Fleurs et tige) © F. Dortel CBNB

Ainsi, en concertation avec le Conservatoire Botanique, la Région Bretagne est intervenue rapidement dès la localisation du foyer : balisage du secteur pour éviter le piétinement, arrachage manuel de la crassule (déblais évacués vers une installation de stockage de déchets inertes).

Une nouvelle station a été observée en septembre 2019 et a fait l'objet du même type d'intervention avec en plus un bâchage de la zone d'intervention pour tenter de limiter la plante.

Cette station sera surveillée étroitement et mise en défens (il est possible que le bâchage encourage la plante à ramper sur le sol pour trouver de la lumière). La Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine communiqueront envers les différents usagers du site (pêcheurs, base nautique) afin de les sensibiliser et limiter la diffusion de la plante sur le site.



1ère intervention en octobre 2018 : arrachage manuel - 2ème intervention en septembre 2019 : bâchage. Crédit photo : Samuel Fauchon - DDVN

■ Gestion d'habitats d'intérêt communautaires : Coupe des ligneux sur la butte des épinettes

Suite à l'incendie accidentel de 3 ha de boisements – moliniaies en bordure de l'étang du Boulet fin mars 2019, des travaux d'abattage d'arbres sont prévus par la Région Bretagne courant novembre pour restaurer l'habitat d'intérêt communautaire présent sur la butte des épinettes (prairies à molinies sur sols tourbeux – 6410).



Photo du secteur juste après l'incendie (mars 2019) et suivi de la végétation par quadrat (juillet 2019)

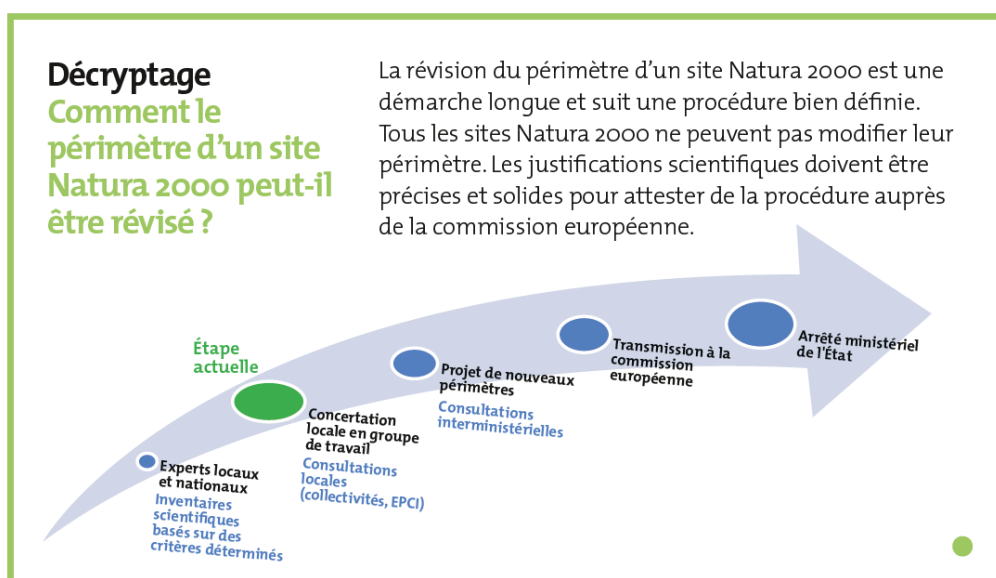
2) Projet de révision du périmètre du site Natura 2000 – poursuite de la concertation

Les différentes étapes du processus de modification d'un périmètre Natura 2000 est rappelé. Suite à la validation du périmètre à l'unanimité par le comité de pilotage Natura 2000 en juin 2018, la chargée de mission Natura 2000 a rédigé un dossier de justification pour avis du Muséum National d'Histoire Naturel.

Ce document comprend :

- La motivation de l'extension du réseau Natura 2000
- La description du site
- Le périmètre proposé et les justifications scientifiques (présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire)
- Les précisions sur la concertation autour du projet
- Les orientations de gestion du site étendu

Le MNHN a rendu un avis favorable fin décembre 2018. Suite à quoi, les services de l'Etat ont lancé la procédure de consultation des collectivités par courrier en avril 2019. Seules les communes et EPCI ont été consultés, conformément à la circulaire du 21 novembre 2001 relative à la procédure de désignation des sites Natura 2000. Ainsi, la Région Bretagne, au même titre que les syndicats intercommunaux de bassin versant, n'a pas été consultée.



Processus de modification d'un périmètre Natura 2000.

L'ensemble des avis réceptionnés ; y compris au-delà du délai de 2 mois, a été pris en compte. Des avis défavorables ou favorables avec réserves ont été formulés. L'analyse de ces avis par la DDTM a conduit Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine à valider fin juillet 2019 la modification du périmètre avec l'avis suivant :

- Les modifications mineures sur les communes de Feins (exclusion de la base nautique) et Saint-Symphorien (parcelles de quelques centaines de m² en zone urbanisée) ont été retenues au regard des faibles enjeux Natura 2000
- Les avis portant sur les parcelles de Marcillé-Raoul et de Québriac ont été écartés au regard de l'importance des habitats Natura 2000 présents.

La superficie du site évolue ainsi de 250 ha à près de 2 700 ha. Par la suite, la DREAL va transmettre le dossier de modification du périmètre au Ministère de la transition écologique qui transmettra quant à lui à la commission européenne. Lors de cette dernière étape, le site prendra le statut de pSic (proposition de site d'intérêt communautaire) et dès ce moment, les outils contractuels liés à Natura 2000 pourront être proposés sur le nouveau périmètre (Contrat et Charte Natura 2000, Mesures agri-environnementales à enjeux biodiversité).

Clôture de la réunion

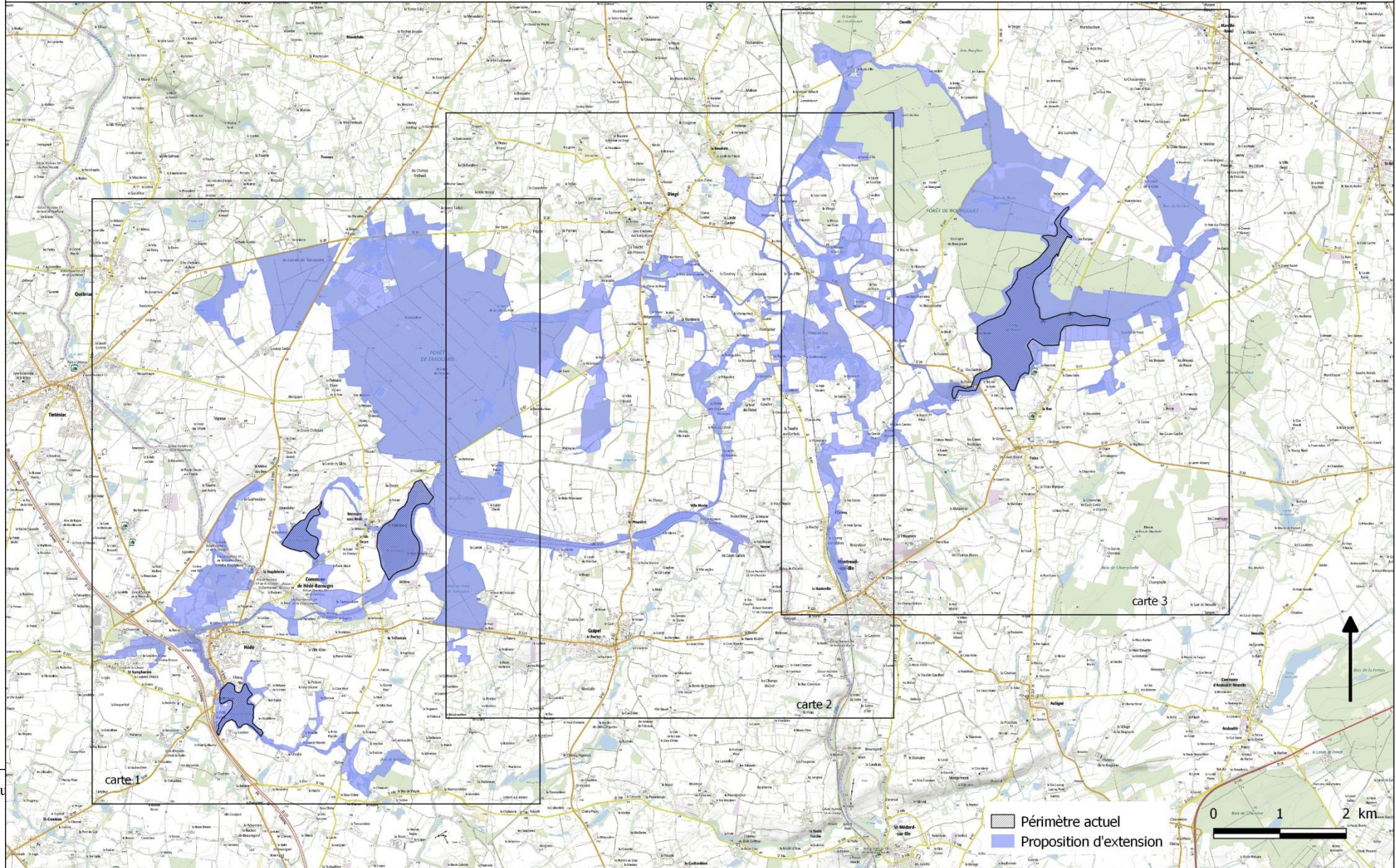
L'ordre du jour étant épuisé, Marc HERVE remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

Annexe :

Cartographie du périmètre d'extension validé par la Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine suite à la consultation des communes et EPCI par les services de l'Etat

Proposition d'extension du périmètre du site NATURA 2000 Etangs du canal d'Ille et Rance (ZSC)
FR5300050 (Département d'Ille et Vilaine, Région Bretagne)
Octobre 2019

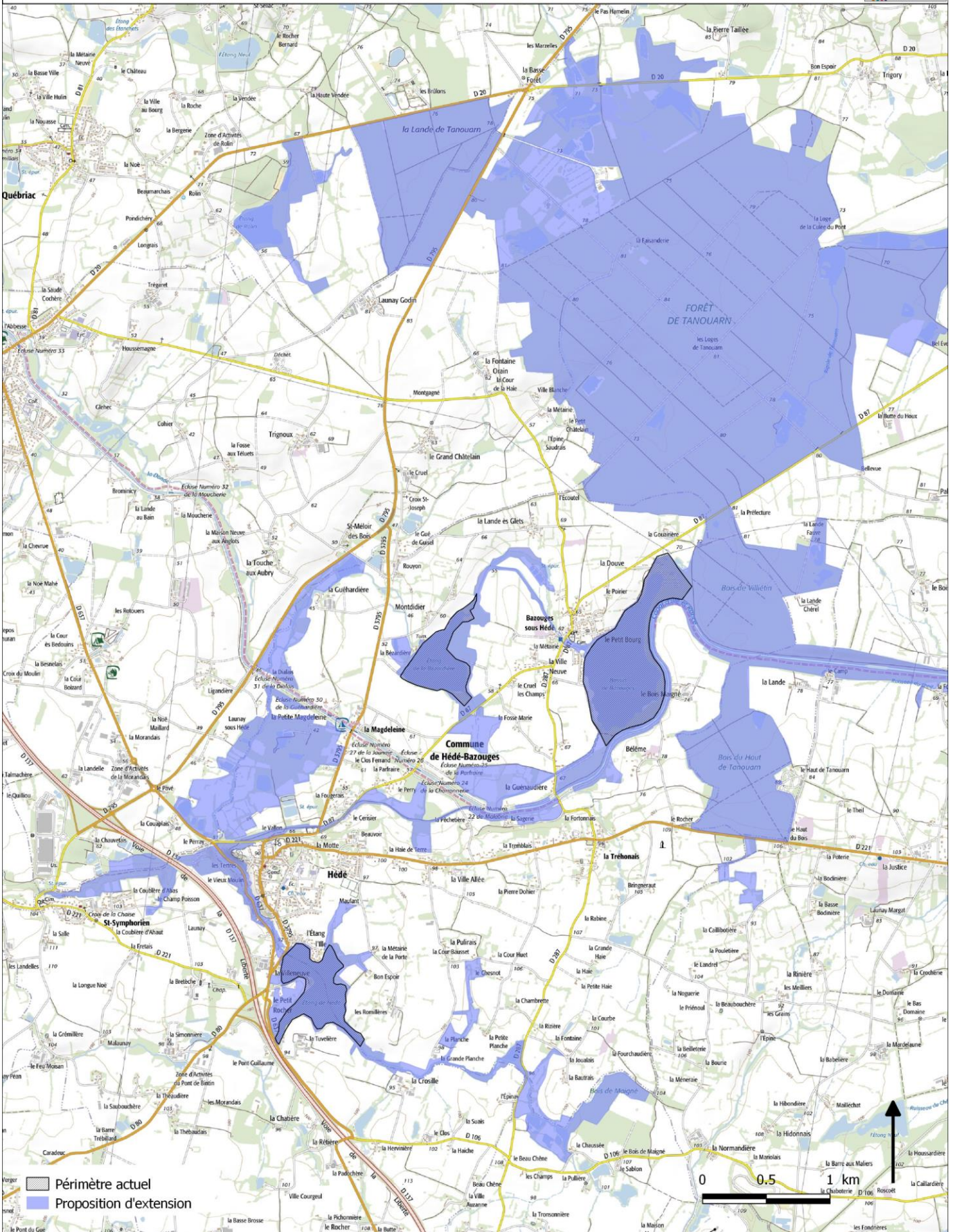
Carte d'assemblage (fond IGN SCAN express 25®)



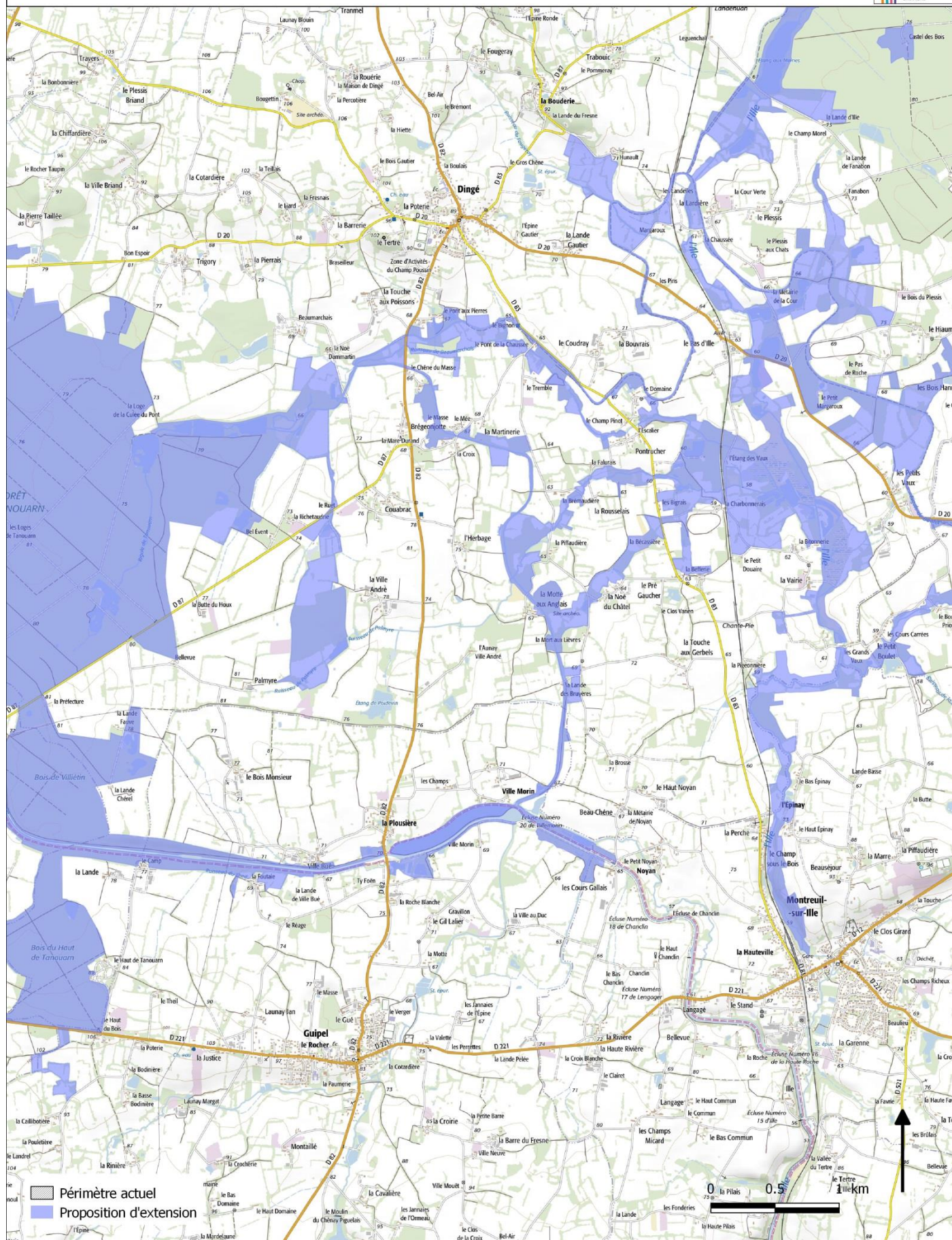
Proposition d'extension du périmètre du site NATURA 2000 Etangs du canal d'Ille et Rance (ZSC)
FR5300050 (Département d'Ille et Vilaine, Région Bretagne)
Octobre 2019



Carte 1 (fond IGN SCAN express 25®)



Carte 2 (fond IGN SCAN express 25®)



Carte 3 (fond IGN SCAN express 25®)

